

ÉLYSÉE-CONSEILS — PROJET 2027

Réussir ensemble

SERVICE NATIONAL

**Une réserve de défense nationale
et une force civile de robustesse**

Document de travail — version 1

Septembre 2026

www.elysee-conseils.fr — mesidees@elysee-conseils.fr

Avertissement

Ce document est un document de travail. Il n'exprime pas une position définitive d'Élysée-Conseils et il n'engage aucun candidat. Il a vocation à être discuté, corrigé et complété.

Trois précautions de lecture.

- Les chiffres issus de sources publiques sont indiqués avec leur origine. Les hypothèses de chiffrage construites pour ce document sont signalées comme telles : elles constituent des ordres de grandeur destinés à être consolidés, non des évaluations administratives.
- Les arbitrages politiques encore ouverts sont signalés en fin de chapitre plutôt que masqués par une rédaction affirmative.
- La dernière partie dresse la liste des points qui restent à consolider. Elle est volontairement explicite : un programme ouvert se juge aussi à ce qu'il reconnaît ne pas encore savoir.

Conformément aux règles de méthode du Projet 2027, le chiffrage est apparent, les sources sont primaires chaque fois que possible, et chaque mesure est assortie d'une clause de revoyure.

Sommaire

1. Pourquoi rétablir un service national
2. Ce qui existe déjà, en France et en Europe
3. Le cadre juridique : une suspension, pas une abolition
4. L'architecture proposée : un tronc commun, quatre débouchés
5. Combien de jeunes seraient réellement appelés
6. La montée en puissance sur cinq à huit ans
7. Le budget
8. Les casernes : ce que nous savons du parc immobilier
9. Reports, emploi et suivi numérique
10. Équité, cas particuliers et Outre-mer
11. Environnement, alimentation et adaptation climatique
12. Ce que l'on nous opposera, et ce que nous répondons
13. Tableau de bord européen
14. Calendrier, pilotage et clause de revoyure
15. Les points à consolider
16. Sources

1. Pourquoi rétablir un service national

Le 22 février 1996, le président de la République annonce à la télévision la professionnalisation des armées. Il confirme sa décision le 28 mai suivant en proposant que le service national cède la place à des volontariats, tout en maintenant le principe d'un rendez-vous entre la nation et sa jeunesse. La loi du 28 octobre 1997 traduit cette décision et suspend l'appel sous les drapeaux pour les jeunes gens nés après le 31 décembre 1978. Les derniers appelés quittent l'uniforme fin 2001.

Le mot a son importance : le service militaire n'a jamais été aboli, il a été suspendu. L'article L. 112-2 du code du service national dispose que l'appel sous les drapeaux peut être rétabli à tout moment par la loi, dès lors que les conditions de la défense de la Nation l'exigent ou que les objectifs assignés aux armées le nécessitent. Ni révision constitutionnelle, ni référendum : un vote du Parlement suffit. C'est le point de départ de ce document.

La décision de 1996 se comprenait. Le service était long, il pouvait interrompre un début de carrière, et le risque d'un affrontement majeur en Europe semblait s'éloigner durablement. Tous les indicateurs étaient au vert pour l'arrêter.

Trente ans plus tard, trois choses ont changé.

Le niveau scolaire recule

Dans l'enquête internationale PISA 2022, les élèves français de quinze ans obtiennent 474 points en mathématiques et 474 points en compréhension de l'écrit, soit 21 et 19 points de moins qu'en 2018. La part des élèves en difficulté en mathématiques est passée de 22,4 % en 2012 à 29 % en 2022. La France n'est pas seule dans ce mouvement, mais son décrochage est plus marqué que la moyenne des pays de l'OCDE.

La jeunesse décroche de l'emploi

En France, 1,4 million de jeunes de quinze à vingt-neuf ans ne sont ni en emploi, ni en études, ni en formation. Leur part atteint 13,3 % au deuxième trimestre 2026. Ce n'est pas un accident de conjoncture : c'est un état durable, particulièrement concentré dans les quartiers prioritaires et les territoires ruraux isolés.

La menace est redevenue concrète, mais elle a changé de forme

Incursions de drones, sabotages d'infrastructures, attaques informatiques, pression informationnelle : la menace la plus probable n'est pas l'invasion, c'est l'agression hybride, celle qui vise la société avant l'armée. Les conflits récents l'ont montré : la capacité d'un pays à tenir, à réparer et à se coordonner compte autant que ses équipements les plus sophistiqués. La dissuasion nucléaire, arme de non-emploi, ne couvre pas ce spectre. Entre l'incident et l'apocalypse, il faut de l'épaisseur conventionnelle et de la résilience civile.

Ce que le service militaire faisait, sans le dire

Il mélangeait des jeunes qui ne se seraient jamais rencontrés. Il apportait de la rigueur et un cadre à ceux qui n'en avaient pas reçu, de l'instruction à ceux qui en avaient manqué. Beaucoup y ont trouvé un métier sans s'engager dans l'armée : conduite de poids lourds, logistique, génie, cuisine de collectivité, secourisme. Autant de métiers dont notre société manque aujourd'hui. Certains y ont passé leur permis de conduire, appris à nager, découvert l'effort physique. C'est peu, et c'est immense.

Nous ne sommes ni alarmistes ni obsédés par le risque d'invasion. Nous pensons simplement qu'il est utile de transmettre à une génération, et au fond à tous les Français, le sens de la fraternité, de l'entraide, du courage, et une certaine fierté d'appartenir à la France. On peut se sentir citoyen européen et citoyen du

monde : l'un n'empêche pas l'autre. Recréer de la cohésion ne fait de mal à personne et ne contredit ni la paix ni l'entente entre les peuples.

Ce que nous proposons

Le rétablissement d'un service national d'environ cinq mois et demi, avec deux incorporations par année civile. À effectif annuel égal, ce format divise par deux le nombre de jeunes présents en même temps, donc les casernes à ouvrir et les cadres à former. Il est ouvert aux femmes qui le souhaitent. Il n'est pas rémunéré : le gîte, le couvert, l'équipement et la formation sont pris en charge, mais servir son pays ne se solde pas.

Il ne débouche pas seulement sur du militaire. Il alimente quatre voies : l'engagement professionnel dans les armées, une réserve de défense nationale strictement employée sur le territoire national, une force civile de robustesse rattachée à la sécurité civile, et une filière cyber. C'est cette diversité de débouchés qui donne du sens au dispositif et qui le rend acceptable par la jeunesse.

La montée en puissance s'étale sur cinq à huit ans, avec un pilotage annuel : il faut d'abord former les cadres, réhabiliter des emprises, roder la logistique. Enfin, un mot sur l'argent. Le budget des armées augmente fortement et le Parlement a voté cette trajectoire. Nous ne demandons pas une dépense supplémentaire sans contrepartie : nous proposons qu'une part de cet effort serve aussi la jeunesse et la résilience du pays. La revue de la dépense militaire, ainsi que notre proposition d'emprunts européens dédiés à la défense, à l'alimentation et à l'énergie décarbonée, font l'objet de documents distincts.

Cette vision n'est pas figée. Elle évoluera avec les retours du terrain. Elle a le mérite de fixer un cap.

2. Ce qui existe déjà, en France et en Europe

En France

Un service national volontaire a été lancé après l'annonce du 27 novembre 2025. Sa première promotion a été passée en revue à l'été 2026. Il s'adresse aux 18-25 ans, dure dix mois dont un mois de formation initiale, comporte le maniement des armes, du sport quotidien et une affectation dans l'une des trois armées, en métropole ou en Outre-mer, sans aucune projection en opération extérieure. Les volontaires perçoivent une solde de 800 euros brut non imposable, sont logés et nourris, bénéficient de la réduction ferroviaire militaire, et leur engagement est valorisé comme une année de césure et une expérience professionnelle.

Les volumes annoncés sont modestes : environ 3 000 jeunes en 2026 et 10 000 attendus en 2030, pour un coût de 2,3 milliards d'euros sur la période 2026-2030, dont près de 1,46 milliard d'infrastructures et 279 millions de solde. La demande existe : l'armée de Terre a reçu environ 4 000 candidatures pour 1 800 postes ouverts. Mais l'ordre de grandeur reste sans commune mesure avec une classe d'âge.

À côté de ce dispositif subsistent le service militaire adapté en Outre-mer, le service militaire volontaire en métropole, l'EPIDE, le service civique et le contrat d'engagement jeune. La réserve opérationnelle comptait 43 794 réservistes fin 2024, pour une cible de 105 000 en 2035.

En Allemagne : la démonstration que le volontariat seul ne suffit pas

L'Allemagne a ouvert au 1er janvier 2026 un nouveau service militaire volontaire, assorti d'un recensement obligatoire des jeunes hommes et d'un questionnaire en ligne. Résultat : 298 200 questionnaires envoyés, et 530 engagements fermes entre janvier et mai 2026. Le président de la commission de la défense du Bundestag a fixé une échéance au 31 juillet 2027 pour décider du retour à la conscription si les objectifs ne sont pas atteints par le volontariat.

Ce constat est central pour notre proposition : les volontaires allemands perçoivent environ 2 300 euros net par mois, et les rangs ne se remplissent pas. L'argument selon lequel il suffirait de mieux payer pour attirer la jeunesse ne résiste pas à l'expérience. Le volume ne s'obtient que par l'obligation.

Un deuxième enseignement, tiré des travaux d'historiens des questions militaires, va dans le même sens : la proportion de chaque classe d'âge ayant un goût spontané pour l'engagement militaire oscille entre 2 et 7 % depuis le début des années 1980, et c'est à peu près ce que les armées captent déjà par leur recrutement professionnel. Le volontariat, en France comme ailleurs, a un plafond.

3. Le cadre juridique : une suspension, pas une abolition

Le rétablissement relève de la loi ordinaire

L'article L. 112-2 du code du service national prévoit expressément le rétablissement de l'appel sous les drapeaux par la loi. L'article 34 de la Constitution donne au législateur compétence pour fixer les sujétions imposées par la défense nationale aux citoyens en leur personne et en leurs biens : c'est le fondement constitutionnel d'un service obligatoire. L'architecture juridique existe déjà, y compris le recensement, qui s'applique depuis 1999 aux jeunes femmes comme aux jeunes hommes.

La question de la mixité

Notre proposition retient une obligation pesant sur les hommes et un volontariat ouvert aux femmes. Ce schéma est celui de la Suisse, de l'Autriche, de la Finlande, de la Grèce, de la Lituanie et de la Lettonie. Il appelle trois observations.

- Le droit de l'Union européenne ne s'y oppose pas : la Cour de justice a jugé en 2003 que le droit communautaire ne faisait pas obstacle à ce qu'un État réserve le service militaire obligatoire aux hommes (affaire Dory, C-186/01). L'organisation de la défense relève de la compétence des États.
- La Convention européenne des droits de l'homme exclut expressément le service militaire de la notion de travail forcé (article 4, paragraphe 3, b). En revanche, la Cour a déjà sanctionné une différence de traitement entre hommes et femmes dans une obligation civique, au titre de l'article 14 combiné à l'article 4 (Zarb Adami c. Malte, 2006). Le risque existe donc, mais il porte sur la justification, non sur le principe.
- Le juge constitutionnel français ne s'est jamais prononcé sur ce point : la question prioritaire de constitutionnalité n'existait pas lorsque la conscription était en vigueur. C'est une incertitude à assumer, pas un obstacle démontré.

Deux éléments renforcent la solidité du dispositif. D'une part, la coexistence d'un volet civil substantiel, ouvert et attractif, réduit le caractère exclusivement militaire de la sujétion. D'autre part, la clause de revoyure annuelle permettra d'ouvrir l'obligation aux deux sexes si le législateur ou le juge l'estimait nécessaire, sans refonte du dispositif.

Objection de conscience, reports et droits sociaux

- L'objection de conscience est déjà organisée par le code du service national (articles L. 116-1 et suivants). Les objecteurs effectuent la même durée au sein du volet civil.
- Les reports d'incorporation ont existé pendant des décennies dans l'ancien code. Ils reposaient sur des critères objectifs et vérifiables : poursuite d'études, insertion professionnelle, soutien de famille. Nous reprenons cette logique.

- Le gel des droits à l'assurance chômage pendant le service n'exige pas de mécanisme nouveau : le code du service national prévoit déjà, pour le service civique, que le versement des allocations est suspendu pendant le contrat, sans que le montant ni la durée des droits soient remis en cause, et qu'il reprend à son terme. Nous étendons ce droit existant plutôt que d'en créer un nouveau.

Une précision de rédaction s'impose ici. Le sursis doit rester un report, non une dispense déguisée. L'obligation n'est pas effacée par l'emploi : elle est décalée, et reste due jusqu'à l'âge butoir. C'est ce qui préserve à la fois l'égalité devant les charges publiques et le brassage social.

4. L'architecture proposée : un tronc commun, quatre débouchés

4.1 Un tronc commun de cinq mois et demi

Tous les appelés suivent le même tronc commun, d'une durée d'environ cinq mois et demi, organisé en deux incorporations annuelles. Le calendrier n'est pas calé sur l'année civile mais sur la réalité des parcours : une incorporation de rentrée, pour les jeunes qui achèvent leurs études sans emploi, et une incorporation de printemps, pour les jeunes sans emploi ni formation qui ne dépendent pas du calendrier scolaire.

Le contenu se répartit en trois blocs, dont les proportions restent à arbitrer :

- formation militaire élémentaire : ordre serré, maniement de l'armement individuel, topographie, sauvetage au combat, discipline, vie en collectivité, condition physique ;
- défense civile et résilience : premiers secours, lutte contre les feux, conduite à tenir en cas d'inondation ou de rupture d'approvisionnement, sensibilisation aux menaces informatiques et informationnelles ;
- acquis utiles à la vie civile : remise à niveau des savoirs fondamentaux lorsque c'est nécessaire, bilan de santé complet, permis de conduire sous conditions de ressources, premières qualifications professionnelles.

Le service n'est pas rémunéré. Le gîte, le couvert, l'habillement, les transports et la formation sont pris en charge. Cette compensation en nature est cohérente avec le principe de plancher de dignité universel en nature retenu par le Projet 2027, et avec la nature même de l'obligation : on ne salarie pas un devoir civique.

4.2 Quatre débouchés

L'originalité de la proposition tient à ce qui vient après. Le service ne débouche pas uniquement sur du militaire.

Débouché	Ordre de grandeur	Contenu
Engagement professionnel	5 à 7 % d'une promotion	Contrat dans les armées, la gendarmerie ou la sécurité civile. Le service devient une voie de recrutement supplémentaire, sans se substituer aux filières existantes.
Réserve de défense nationale	Cible affichée : 100 000 réservistes, contre 43 794 fin 2024	Emploi strictement limité au territoire national : protection des points sensibles, appui aux forces, défense territoriale. Aucune opération extérieure, en aucun cas.
Force civile de robustesse	Volume déterminé par les besoins de la sécurité civile	Rattachée au ministère de l'Intérieur et à la sécurité civile : feux de forêt, inondations, canicules, ruptures d'approvisionnement, appui aux communes en crise.
Filière cyber	Quelques milliers par promotion	Réserve de cyberdéfense mobilisable, inspirée de l'unité cyber de la Ligue de défense estonienne, créée en 2010-

Débouché	Ordre de grandeur	Contenu
		2011 et composée de professionnels volontaires de l'informatique.

Les volumes indiqués sont des ordres de grandeur de travail, à consolider avec les états-majors et la direction générale de la sécurité civile.

Ce partage en deux corps — l'un militaire et territorial, l'autre civil et rattaché à la sécurité civile — répond à une objection classique : une armée de masse par conscription ne correspond pas aux besoins réels des armées. Nous en tirons la conséquence. L'armée professionnelle reste le cœur de la défense. Le service national produit, lui, deux choses dont le pays manque : une réserve territoriale nombreuse et une capacité civile de résilience face aux crises qui, elles, surviennent déjà chaque été.

4.3 Les emplois de soutien : un sas vers le premier emploi

Le fonctionnement des centres exige du personnel de restauration, d'entretien, de blanchisserie et de maintenance. Nous proposons que ces emplois soient prioritairement offerts aux jeunes sortant du service, sous contrat de douze à dix-huit mois, avec un préavis réduit leur permettant de partir à tout moment pour un emploi privé ou un contrat de droit public dans la fonction publique telle que nous la réorganisons par ailleurs.

L'objectif n'est pas de créer des emplois captifs, mais une première expérience professionnelle attestée, assortie d'une qualification réutilisable : titre professionnel de cuisine de collectivité, habilitations électriques, permis poids lourd, logistique et magasinage.

Mesure 1 — Rétablir un service national de cinq mois et demi, en deux incorporations annuelles [I]

Pourquoi. Le volontariat, en France comme en Allemagne, ne produit que quelques milliers de jeunes par an, très en deçà des besoins de cohésion, d'insertion et de résilience.

Comment. Loi ordinaire rétablissant l'appel sous les drapeaux sur le fondement de l'article L. 112-2 du code du service national, avec un tronc commun de 5,5 mois et deux incorporations par an.

Résultat attendu. En régime de croisière, 250 000 à 300 000 jeunes formés chaque année, soit 125 000 à 150 000 présents simultanément.

Source, statut, vigilance. *Sources : code du service national ; retours d'expérience allemand et danois. Statut : à instruire. Vigilance : capacité d'encadrement et disponibilité des emprises.*

Mesure 2 — Créer deux corps de sortie : réserve de défense nationale et force civile de robustesse [I]

Pourquoi. Un service qui ne débouche sur rien est un service perdu : la formation s'évapore en deux ans si elle n'est pas entretenue.

Comment. Rattachement du premier corps au ministère des Armées, avec emploi strictement national, et du second à la sécurité civile, avec des périodes d'entretien courtes et une mobilisation en cas de crise.

Résultat attendu. Une réserve territoriale portée vers 100 000 personnes et une capacité civile mobilisable face aux crises climatiques et aux ruptures d'approvisionnement.

Source, statut, vigilance. *Sources : cible de réserve de la loi de programmation militaire ; modèle estonien pour le volet cyber. Statut : à instruire. Vigilance : articulation avec les sapeurs-pompiers volontaires.*

Mesure 3 — Ne verser aucune solde et compenser intégralement en nature [I]

Pourquoi. Rémunérer une obligation civique la transforme en emploi précaire et alourdit le coût de plusieurs milliards, sans garantie d'attractivité : l'Allemagne paie 2 300 euros net et n'attire pas.

Comment. Prise en charge complète du gîte, du couvert, de l'habillement, des transports, de la formation et de la couverture accident ; gel des droits à l'assurance chômage sur le modèle déjà prévu pour le service civique.

Résultat attendu. Un coût de fonctionnement contenu et un message clair : servir son pays n'est pas un contrat de travail.

Source, statut, vigilance. *Sources : code du service national, dispositions relatives au service civique. Statut : à instruire. Vigilance : situation des jeunes soutiens de famille, à traiter par exemption ou report.*

5. Combien de jeunes seraient réellement appelés

Le débat public raisonne en classe d'âge : 700 000 ou 800 000 jeunes. C'est la manière la plus sûre de rendre le projet infaisable. Un régiment compte environ mille hommes : incorporer une classe d'âge entière reviendrait à armer six à sept cents régiments simultanément. Nous ne proposons pas cela.

Notre dispositif ne vise pas la classe d'âge, mais le flux des jeunes qui sortent d'études sans emploi et de ceux qui sont durablement sans emploi ni formation. Le calcul suivant part de données publiques.

Étape du raisonnement	Effectif	Source ou hypothèse
Population résidente d'une année d'âge	≈ 860 000	Insee : 4,3 millions de 15-19 ans au 1er janvier 2026, dont 2 223 000 hommes
Sortants de formation initiale chaque année	≈ 700 000	Ordre de grandeur issu des enquêtes Génération du Céreq, à réactualiser
Sans emploi six mois après la sortie	≈ 250 000	Le taux d'emploi des sortants passe de 50 % à la sortie à 64 % six mois après (Céreq, Insee Références 2025)
Après filtre d'aptitude au volet militaire	≈ 210 000	Hypothèse de 15 % d'inaptitude ; sous l'ancien service, 7 à 8 % d'une classe d'âge étaient réformés en cours de service
Première incorporation annuelle	200 000 à 220 000	Hypothèse de travail
Seconde incorporation : jeunes sans emploi ni formation	100 000 à 150 000 au début, puis 50 000 à 80 000	Résorption progressive d'un stock de 1,4 million de jeunes de 15 à 29 ans sans emploi ni formation
Total en régime de croisière	250 000 à 300 000 par an	Soit 125 000 à 150 000 présents simultanément

Les jeunes déclarés inaptes à l'exercice physique intensif ne sont pas exclus : ils sont orientés vers le volet civil, les fonctions administratives, logistiques ou cyber. Une inaptitude au parcours du combattant n'est pas une inaptitude à servir la nation.

Trois observations sur ce chiffrage.

- Il est très inférieur aux 600 000 ou 700 000 avancés dans le débat : nous parlons de l'équivalent de 125 à 150 régiments présents simultanément, et non de 600.
- Il correspond à peu près au nombre de jeunes que notre société laisse chaque année sur le bord du chemin. Ce n'est pas un hasard : c'est l'objet même du dispositif.
- Il diminuera mécaniquement avec la démographie. La France a enregistré 643 905 naissances en 2025, contre 678 000 en 2023 et un pic en 2010. Les cohortes des années 2040 seront d'environ un cinquième inférieures à celles d'aujourd'hui. C'est un argument de prudence pour le dimensionnement des infrastructures, et un argument d'efficacité : le régime de croisière sera atteint plus vite que prévu.

6. La montée en puissance sur cinq à huit ans

Un déploiement immédiat est impossible, et ce n'est pas un aveu de faiblesse : c'est la condition de la réussite. Il faut former les cadres, remettre en état des emprises, roder la chaîne logistique et le système d'information. Un sous-officier instructeur se forme en plusieurs années ; un chef de corps en vingt ans. La montée en puissance doit être pilotée année par année.

Année	Appelés par an	Présents simultanés	Encadrement (20 %)	Fonctionnement	Investissement
1	20 000	10 000	2 000	≈ 0,4 Md€	≈ 0,6 Md€

Année	Appelés par an	Présents simultanés	Encadrement (20 %)	Fonctionnement	Investissement
2	50 000	25 000	5 000	≈ 1,0 Md€	≈ 0,9 Md€
3	90 000	45 000	9 000	≈ 1,8 Md€	≈ 1,2 Md€
4	130 000	65 000	13 000	≈ 2,5 Md€	≈ 1,2 Md€
5	170 000	85 000	17 000	≈ 3,3 Md€	≈ 1,2 Md€
6	210 000	105 000	21 000	≈ 4,1 Md€	≈ 1,2 Md€
7	240 000	120 000	24 000	≈ 4,7 Md€	≈ 0,9 Md€
8	260 000	130 000	26 000	≈ 5,1 Md€	≈ 0,6 Md€

Hypothèses : 12 000 euros par appelé pour 5,5 mois hors encadrement ; 75 000 euros par poste d'encadrement, militaires et civils confondus ; 60 000 euros par place d'hébergement, la réhabilitation étant privilégiée sur la construction neuve. Chiffrage Élysée-Conseils, à consolider.

La question des cadres

C'est le vrai mur. Le ministère des Armées emploie environ 264 000 personnes, dont 75,7 % de militaires, soit près de 200 000 militaires et 64 000 civils. Ces effectifs sont déjà employés : fin 2024, le ministère se situait même 5 097 emplois en dessous de son plafond autorisé, et l'actualisation de la loi de programmation ne prévoit que 8 750 emplois supplémentaires entre 2027 et 2030.

Un besoin de 26 000 postes d'encadrement, s'il devait être couvert en quatre ans, serait hors d'atteinte. Étala sur huit ans, il représente 3 000 à 3 500 créations par an, soit environ un cinquième des recrutements annuels de la seule armée de Terre, qui recrute et forme 16 000 soldats chaque année. C'est exigeant, mais ce n'est plus irréaliste, à trois conditions : une chaîne de formation dédiée, distincte des unités opérationnelles ; un redéploiement d'une partie des fonctions administratives vers un système d'information moderne ; et une part de l'encadrement assurée par des personnels civils et par d'anciens appelés sous contrat.

Nous retenons un taux d'encadrement de 20 % de l'effectif présent, toutes fonctions confondues. Cette hypothèse se situe entre le ratio d'instruction classique d'un cadre pour neuf appelés et l'hypothèse haute retenue par certains travaux, qui portent l'encadrement et le soutien à 30 % de l'effectif appelé.

7. Le budget

En régime de croisière, le coût de fonctionnement annuel s'établit autour de 5 milliards d'euros, auxquels s'ajoute un investissement de 7 à 8 milliards étala sur huit ans. Ces ordres de grandeur méritent d'être confrontés aux références publiques disponibles.

Référence	Coût	Portée
Service national universel généralisé (Cour des comptes, 2024)	3,5 à 5 Md€ par an + 6 Md€ d'investissement	Un séjour de douze jours par jeune, sans dimension militaire opérationnelle
Service national obligatoire d'un mois (inspections générales, 2018)	2,4 à 3,1 Md€ par an	Format court, encadrement civil dominant
Service militaire adapté (Outre-mer)	≈ 36 000 € par stagiaire	Parcours d'insertion long, très encadré, avec rémunération
Service national volontaire (2026-2030)	2,3 Md€ dont 1,46 Md€ d'infrastructures	29 500 jeunes sur cinq ans, dix mois, solde de 800 € brut
Notre proposition	≈ 5 Md€ par an + 7 à 8 Md€ d'investissement	250 000 à 300 000 jeunes par an, 5,5 mois, sans solde

La comparaison la plus instructive est celle du service national universel : un séjour de douze jours généralisé coûtait, selon la Cour des comptes, entre 3,5 et 5 milliards par an. Notre dispositif, dix fois plus long par jeune mais deux fois moins nombreux, se situe dans le même ordre de grandeur parce qu'il repose sur des centres permanents, un encadrement militaire déjà structuré et l'absence de solde.

Où trouver l'argent

Trois voies, à arbitrer politiquement.

- À l'intérieur de l'effort de défense. La loi du 16 août 2026 a porté l'enveloppe 2024-2030 à 436 milliards d'euros, avec une trajectoire de crédits de la mission Défense passant de 57,1 milliards en 2026 à 76,3 milliards en 2030. Un service national représenterait, à terme, de l'ordre de 6 à 7 % de cette mission. Cela suppose d'assumer un arbitrage avec les programmes d'équipement.
- Par redéploiement des dispositifs existants. Service national universel en extinction, service militaire volontaire, EPIDE, service civique, contrat d'engagement jeune : l'addition de ces dispositifs représente plusieurs milliards d'euros par an, pour des résultats dispersés. Une partie du financement doit venir de cette fusion, qui fait l'objet d'un document distinct.
- Par la mutualisation européenne. Notre proposition d'emprunts européens dédiés à la défense, à l'alimentation et à l'énergie décarbonée trouve ici une application directe : la défense est une dépense de protection, non un investissement productif au sens classique, puisque l'on espère précisément ne pas avoir à s'en servir.

Un point de vigilance doit être écrit noir sur blanc : la France présentait en 2026 un déficit public et un endettement qui ne laissent aucune marge pour une dépense non financée. Le Haut Conseil des finances publiques rappelle que dès 2027, les lois de programmation absorbent plus de 8 milliards de hausse, ne laissant qu'une dizaine de milliards pour l'ensemble des autres dépenses. Le service national ne peut donc pas être présenté comme une dépense supplémentaire indolore.

8. Les casernes : ce que nous savons du parc immobilier

L'objection la plus fréquente est brutale : il n'y aurait plus une caserne disponible en France. Elle est en partie exacte et mérite d'être documentée précisément. Voici l'état des connaissances publiques.

Donnée	Valeur et source
Surface d'emprise du ministère	Environ 275 000 hectares au 31 décembre 2016, contre 329 431 hectares fin 2008, soit une réduction de 17 % en huit ans (rapport du Sénat n° 661, 2017)
Répartition	88 % en métropole ; 74 % des emprises métropolitaines sont des terrains non bâtis : terrains d'entraînement, champs de tir, dépôts
Surface bâtie	Environ 25 millions de mètres carrés de surface utile brute, soit 26 % du parc immobilier de l'État, pour une valeur nette comptable de 17 milliards d'euros en 2020 (Cour des comptes, 22 novembre 2024)
Politique de cession	Engagée à partir de 2008 dans le cadre de la révision générale des politiques publiques, puis poursuivie par les lois de programmation successives ; la Cour constate un ralentissement récent et des possibilités de cession devenues plus rares
Opérateur historique	La mission de réalisation des actifs immobiliers, créée en 1987, a traité près de 18 000 sites en vingt ans

Deux enseignements. D'abord, le parc n'a pas disparu : il s'est contracté de 17 % en huit ans, ce qui signifie que 83 % subsistait en 2016, et que l'essentiel de la surface est constituée de terrains d'entraînement, précisément ce dont un service national a besoin. Ensuite, les emprises cédées l'ont souvent été aux communes, ce qui ouvre la voie à des conventions de remise à disposition plutôt qu'à des rachats.

Le travail à mener

Aucun document public ne recense aujourd'hui, site par site, les casernes réhabilitables pour un service national. Nous proposons de le construire, à partir de quatre sources :

- le rapport de la Cour des comptes du 22 novembre 2024 sur le bilan des cessions immobilières du ministère des armées, qui identifie les biens déclarés inutiles et non encore cédés ;
- les documents budgétaires du programme 212, qui détaillent le patrimoine et les opérations d'infrastructure ;
- l'inventaire des friches réalisé par le Cerema, qui permet d'identifier des emprises industrielles reconvertibles hors du domaine militaire ;
- les internats et établissements scolaires libérés par la baisse démographique, qui offrent des capacités d'hébergement déjà aux normes.

Nous retenons un principe simple, cohérent avec le critère d'irréversibilité du Projet 2027 : réhabiliter avant de construire. Chaque hectare artificialisé pour un dispositif dont la cible diminuera avec la démographie serait une erreur difficilement réversible.

9. Reports, emploi et suivi numérique

Le principe directeur est le suivant : la conscription s'adapte au marché du travail, et non l'inverse. Il ne s'agit pas d'utiliser l'armée comme un instrument de politique de l'emploi, mais d'éviter que l'obligation civique ne détruise de la valeur économique et ne casse des trajectoires professionnelles qui fonctionnent.

- Report de droit pour activité ou formation. Tout titulaire d'un contrat de travail, tout alternant, tout étudiant, tout indépendant en activité bénéficie d'un report. Le report n'est pas une dispense : l'obligation reste due jusqu'à l'âge butoir.
- Un âge butoir autour de trente-deux ans, qui n'est pas un chiffre figé et doit être discuté lors de l'examen du texte. Des exemptions sont prévues pour les soutiens de famille et les situations d'emploi stable.
- Un accompagnement, non un déclenchement automatique. Les jeunes de moins de trente ans perdant leur emploi et se trouvant sans formation se voient proposer l'intégration au service national par France Travail ou par les services sociaux, dans le cadre de leur accompagnement. L'entrée peut aussi se faire à la demande du candidat ou de la candidate.
- Priorité absolue à l'emploi. Une promesse d'embauche ferme présentée avant le premier jour d'incorporation suspend l'appel.
- Neutralité financière. Les droits à l'assurance chômage sont gelés pendant le service et repris à son terme, sur le modèle déjà prévu pour le service civique.

Le suivi est aujourd'hui techniquement simple : la déclaration sociale nominative transmet mensuellement les entrées et sorties, et l'interopérabilité entre les systèmes d'information de l'État permet de connaître la situation d'activité sans créer de bureaucratie nouvelle. C'est précisément ce que l'ancien système, purement manuel, ne savait pas faire.

Mesure 4 — Reporter l'appel des jeunes en activité, et proposer le service à ceux qui en sont dépourvus [I]

Pourquoi. Interrompre un contrat de travail ou une formation détruit de la valeur pour le jeune, pour l'entreprise et pour les finances publiques.

Comment. Report de droit sur critère objectif et vérifiable, obligation maintenue jusqu'à l'âge butoir, proposition d'intégration par France Travail pour les jeunes sans emploi ni formation.

Résultat attendu. Un appel concentré sur les périodes d'inactivité subie, sans désorganisation des entreprises.

Source, statut, vigilance. *Sources : ancien code du service national, régime des reports d'incorporation ; déclaration sociale nominative. Statut : à instruire. Vigilance : le report ne doit pas devenir une dispense de fait pour les diplômés.*

10. Équité, cas particuliers et Outre-mer

Notre programme recherche l'équité plus que l'uniformité. L'égalité, dans la devise républicaine, est d'abord une égalité de droit. Cela n'autorise pas à faire porter la charge sur les seuls jeunes sans emploi : c'est pourquoi l'obligation reste due par tous jusqu'à l'âge butoir, sous une forme ou une autre. Le brassage social est une finalité du dispositif, pas un effet secondaire.

- Binationaux : liberté de choisir d'accomplir leur service en France, dans le respect des conventions bilatérales existantes.
- Français établis hors de France : possibilité d'accomplir le service en France ; à moyen terme, examen de sessions organisées dans les pays comptant une forte communauté française.
- Situations de handicap : le service est accessible dans toutes les fonctions compatibles. Une inaptitude au parcours du combattant n'est pas une inaptitude au service : administration, cyber, logistique, contrôle, transmission.
- Objecteurs de conscience : affectation au volet civil, pour la même durée.
- Jeunes femmes : volontariat intégral, avec accès à toutes les filières. Le retour d'expérience des pays ayant ouvert la conscription aux femmes montre qu'elles représentent environ un cinquième des incorporés lorsque l'obligation est mixte ; l'ordre de grandeur sera nécessairement plus faible en régime de volontariat.

Volet Outre-mer

Le service militaire adapté est la preuve de concept du volet insertion de notre proposition : environ 6 000 jeunes par an, un taux d'insertion de 74 à 77 %, et une part importante de stagiaires en situation d'illettrisme à l'entrée. Il intervient aussi dans les crises naturelles, ce qui préfigure exactement la force civile de robustesse.

Trois adaptations s'imposent.

- Ne pas dupliquer : le service national s'articule avec le service militaire adapté plutôt que de le concurrencer, et reprend ses méthodes pédagogiques.
- Tenir compte des distances : un brassage avec l'Hexagone suppose une prise en charge des transports qui doit être budgétée explicitement.
- Intégrer le risque climatique : cyclones, submersions, sécheresses. Les Outre-mer sont le premier terrain d'emploi naturel de la force civile de robustesse.

11. Environnement, alimentation et adaptation climatique

- Réhabiliter plutôt que construire. L'artificialisation nouvelle serait contradictoire avec les engagements de la France et avec le critère d'irréversibilité que nous appliquons à toutes nos propositions.
- Protéger les terrains d'entraînement. Le ministère gère environ 275 000 hectares, dont une large part de terrains non bâtis, et 329 sites relevant du réseau Natura 2000 comportent une emprise militaire. L'intensification de l'usage doit s'accompagner d'un plan de gestion écologique par site.
- Adapter l'instruction aux fortes chaleurs. Il n'est pas envisageable de faire pratiquer une activité physique soutenue en période de canicule : le calendrier, les horaires et les protocoles sanitaires doivent l'intégrer, et des incidents survenus lors de précédents dispositifs de jeunesse invitent à la plus grande rigueur.
- Faire de la restauration collective un levier agricole. Plusieurs centaines de milliers de repas par jour constituent un marché public considérable, qui peut soutenir les filières locales et rejoindre notre travail sur la sécurité sociale de l'alimentation.
- Former à la résilience. Feux, inondations, ruptures d'approvisionnement, maintenance des activités d'importance vitale : c'est le cœur de la force civile de robustesse, et la réponse la plus utile à la menace la plus probable.

12. Ce que l'on nous opposera, et ce que nous répondons

Objection	Réponse
Une armée de masse par conscription ne correspond pas aux besoins réels des armées.	Nous sommes d'accord, et nous ne la proposons pas. L'armée professionnelle reste le cœur de la défense. Le service national produit une réserve territoriale, une force civile de robustesse et une filière cyber, pas une infanterie de masse.
Le service détournera des jeunes du recrutement professionnel de longue durée.	L'effet inverse est plus probable : cinq mois et demi de contact avec l'institution militaire font découvrir le métier à des jeunes qui n'y auraient jamais pensé. Un jeune qui s'engage ensuite pour sept ans n'a rien perdu à passer ces cinq mois avec des conscrits. Les objectifs de recrutement professionnel seront sanctuarisés avant l'ouverture des places d'appelés.
Le turnover est ingérable administrativement.	La France a formé des cohortes semestrielles pendant deux siècles, sans informatique. Les outils actuels — déclaration sociale nominative, identité numérique, gestion des flux — rendent ce suivi bien plus simple qu'en 1990.
Il n'y a plus une caserne disponible.	Le parc s'est réduit de 17 % entre 2008 et 2016, il n'a pas disparu, et il reste le premier parc immobilier de l'État après celui de l'éducation. Le chapitre 8 fixe la méthode d'inventaire. La montée en puissance sur huit ans existe précisément pour cela.
La chaîne de commandement ne s'improvise pas : un colonel se forme en vingt ans.	Exact, et c'est pourquoi nous proposons une chaîne de formation dédiée, montée progressivement, plutôt qu'une dilution dans les unités opérationnelles.
Le service national est un paravent qui masque une question politique.	L'objection est juste sur le fond. C'est pourquoi le service national n'est pas chez nous une réponse isolée : il s'inscrit dans un projet d'ensemble qui pose la question de ce que la France veut être, y compris dans son organisation européenne de défense.
Le brassage ne produit pas mécaniquement du civisme.	C'est vrai : à la fin des années 1970, une majorité de Français ne faisait plus le lien entre le service et la défense nationale.

Objection	Réponse
	D'où l'importance du contenu, du sens et des débouchés, qui constituent le cœur de notre proposition.
On ne combattrait jamais seul : la masse française n'est pas déterminante.	Nous ne proposons pas de faire nombre face à une armée de 800 000 hommes. Nous proposons de tenir le territoire national pendant que les forces professionnelles et les coalitions agissent. C'est la leçon ukrainienne.
C'est un projet de vingt ans, pas le temps de la guerre.	Nous ne prétendons pas répondre à une urgence militaire immédiate : nous répondons à une urgence sociale et à un besoin de résilience. Le calendrier long est assumé.

13. Tableau de bord européen

Notre proposition n'est pas une singularité française. Plusieurs démocraties européennes ont rétabli ou renforcé un service national au cours de la dernière décennie, et la règle empirique est simple : plus on va vers l'est, plus la conscription est présente.

Pays	Statut	Caractéristiques
Lituanie	Rétabli en 2015	Conscription masculine, volontariat féminin
Lettonie	Rétabli en 2023	Conscription masculine, volontariat féminin
Croatie	Rétabli (2024 selon les sources à vérifier)	Formation militaire de base de courte durée
Danemark	Étendu	Conscription ouverte aux femmes depuis juillet 2025, durée portée à onze mois en février 2026, objectif d'environ 6 500 conscrits par an à partir de 2033 pour six millions d'habitants ; tirage au sort seulement si les volontaires ne suffisent pas
Allemagne	Volontaire depuis janvier 2026	298 200 questionnaires envoyés, 530 engagements de janvier à mai 2026 ; décision sur un retour à la conscription à prendre avant le 31 juillet 2027
Suisse, Autriche, Finlande, Grèce	Maintenu sans interruption	Conscription masculine, volontariat féminin
Estonie	Maintenu, avec une spécificité	Unité cyber volontaire au sein de la Ligue de défense, créée en 2010-2011, composée de professionnels de l'informatique — modèle de notre filière cyber

Rapporté à la population française, l'objectif danois correspondrait à environ 75 000 conscrits par an. Notre cible est supérieure parce que notre finalité n'est pas seulement militaire.

14. Calendrier, pilotage et clause de revoyure

- Année 0 : loi de rétablissement, création de la chaîne de formation et du système d'information, inventaire immobilier, premières réhabilitations.
- Années 1 à 3 : phase pilote, montée à 90 000 appelés par an, évaluation publique annuelle.
- Années 4 à 8 : montée au régime de croisière, ajustée chaque année à la démographie réelle et aux capacités d'accueil.

Le dimensionnement fait l'objet d'une clause de revoyure annuelle : si les cohortes diminuent plus vite que prévu, le nombre de places et de cadres est révisé à la baisse. Il ne serait pas raisonnable de bâtir des centres et de recruter des formateurs pour une population qui se réduit. L'important est d'impulser le mouvement, puis de piloter finement.

La forme du dispositif est elle-même révisable : durée, contenu, calendrier, articulation entre les deux corps. Rien n'est figé. C'est la vision qui compte, et elle tient en une phrase : donner à chaque jeune un cadre, une utilité et un débouché, et donner au pays une réserve et une capacité de tenir.

15. Les points à consolider

- Le nombre exact de sortants de formation initiale et leur situation à six mois, à partir de la dernière enquête Génération du Céreq.
- Le taux d'inaptitude réel, qui n'a plus été mesuré sur une classe d'âge depuis 1997.
- Le coût unitaire d'une place d'hébergement réhabilitée, à établir avec le service d'infrastructure de la défense.
- L'inventaire site par site des emprises réhabilitables, aujourd'hui inexistant sous forme publique.
- Le coût complet d'un poste d'encadrement : la moyenne ministérielle s'établit autour de 87 400 euros par emploi à temps plein, pensions comprises, contre 75 000 euros retenus ici.
- Le périmètre exact des dispositifs fusionnés et les économies associées, qui font l'objet d'un document distinct.
- La date de rétablissement du service en Croatie, et la portée exacte des dispositions danoises, à vérifier sur sources primaires.
- La rédaction juridique de l'articulation entre obligation masculine et volontariat féminin, à sécuriser avec des constitutionnalistes.

16. Sources

Textes et données publiques utilisés pour ce document.

- Code du service national, articles L. 112-1, L. 112-2, L. 116-1 et suivants, et dispositions relatives au service civique (Légifrance).
- Loi n° 2026-791 du 16 août 2026 actualisant la programmation militaire 2024-2030 ; enveloppe portée à 436 milliards d'euros ; décision du Conseil constitutionnel n° 2026-907 DC du 6 août 2026.
- Sénat, avis budgétaire sur l'actualisation de la loi de programmation militaire, 2026 (trajectoire 2026-2030 et schémas d'emplois).
- Ministère des Armées, Chiffres clés de la défense, édition 2025 (effectifs, réserve opérationnelle).
- Cour des comptes, Le service national universel, 13 septembre 2024 (coût d'une généralisation).
- Cour des comptes, Bilan des cessions immobilières du ministère des armées, 22 novembre 2024 (parc immobilier, surfaces, valeur).
- Sénat, rapport n° 661 (2016-2017), Le parc immobilier des armées (surfaces d'emprise et évolution depuis 2008).
- Sénat, rapport sur la généralisation du service national universel, 2023 (chiffrage des inspections générales, 2018).
- Insee, Bilan démographique 2024 et Insee Focus 2026 (naissances 2023, 2024 et 2025).
- Insee, Estimations de population par sexe et âge au 1er janvier 2026.
- Insee Références, Formations et emploi, édition 2025, fiches Trajectoires en début de carrière (enquêtes Génération du Céreq).
- Insee, indicateurs sur les jeunes ni en emploi ni en études ni en formation (2021 et 2026).
- DEPP, note d'information n° 26.33, résultats du baccalauréat session 2026.
- DEPP, note d'information n° 23.48, résultats de l'enquête PISA 2022.

- Ministère fédéral allemand des Affaires étrangères et presse allemande, nouveau service militaire volontaire, janvier à juin 2026.
 - Presse spécialisée et communiqués officiels danois sur l'extension de la conscription (2025-2026).
 - Travaux publiés sur l'unité cyber de la Ligue de défense estonienne (2010-2011).
-

*Document de travail établi par Élysée-Conseils dans le cadre du Projet 2027 — Réussir ensemble.
Programme ouvert, mis à disposition de tout candidat ou formation. Vos remarques : mesidees@elysee-conseils.fr*